

L'an deux mil dix neuf, le seize mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie.
La séance a été publique.

Présents : Mmes Marie-Josèphe RAIMBAULT, Nathalie REVERDY, Valérie CHAMBON, Delphine FOUCHER, Martine PASTOU

Mrs Jean-Claude DERBIER, Jean-Luc RAIMBAULT, Thierry MOINDROT, Michel BEDU, Yann RAIMBAULT, Patrick DOUCET, Gérard LEGER, Olivier EGEA

Absents excusés : Mme Sonia RAIMBAULT, procuration à Mme Valérie CHAMBON, Mr David CENDRIE

Monsieur Olivier EGEA a été nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 18 mars est approuvé.

DECISIONS MODIFICATIVES

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident qu'il y a lieu d'effectuer les opérations comptables suivantes sur le budget communal:

Commune

Investissement :

Dépenses :

- 1641 Emprunt	+ 2 000.00 €
- 2031 Frais d'étude	+ 3 540.00 €
- 2116 Cimetière	- 5 540.00 €

0 €

MISSION POUR LE DIAGNOSTIC GEOTECHNIQUE DE L'EGLISE

Une consultation a été lancée par la commune auprès de trois sociétés pour réaliser un diagnostic géotechnique au niveau de l'église. 2 entreprises ont présenté une offre pour cette mission.

Au vu des éléments fournis, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, de retenir l'offre de la société Géotechnique pour un montant de 2 950.00 € HT.

MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RESTAURATION DE L'EGLISE : **CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE**

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics,

Consultation de maîtrise d'œuvre :

Afin de pouvoir engager le projet de restauration de l'église, il a été procédé à une consultation de maîtrise d'œuvre auprès de 2 architectes du patrimoine.

La consultation a été lancée sur la base des éléments de missions de maîtrise d'œuvre suivants :

- Les études d'avant-projet
- Les études de projet
- L'assistance à la passation de marchés de travaux
- Le visa des études d'exécution
- La direction de l'exécution des contrats de travaux
- L'assistance aux opérations de réception.

Le coût prévisionnel des travaux a été estimé à 600 000 € HT, hors honoraires de maîtrise d'œuvre et autres frais d'études spécifiques.

Une seule offre a été remise par Madame Christelle AUROY, pour un montant de 51 000.00 € HT, représentant 8.5 % du montant des travaux estimés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec Madame Christelle AUROY pour un montant de 51 000.00 € HT pour l'ensemble des missions telles que présentées dans le dossier de consultation et tous documents relatifs à ce marché de maîtrise d'œuvre.

CONVENTION POUR LA GESTION DES DOSSIERS CHOMAGE AVEC LE CENTRE DE GESTION

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité de rédiger une convention pour la gestion des dossiers chômage entre la commune et le Centre de Gestion du Cher.

Cette convention est conclue pour une durée de 3 ans et liste les missions que le Centre de Gestion propose dans le cadre du service Chômage qu'il met en place.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention pour la gestion des dossiers chômage entre la commune et le Centre de Gestion du Cher.

APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2018

Madame le Maire rappelle que le code général des collectivités territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif et décide de mettre en ligne le rapport, de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

TRAVAUX DE REFECTION DE VOIRIE : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics,

Afin de pouvoir engager les travaux de réfection de voirie pour l'année 2019, il a été procédé à une consultation auprès de 2 entreprises.

La consultation a été lancée sur la base des éléments suivants :

- Fourniture, transport et mise en enrobé sur 4 000 m²
- Mise à niveau de 8 tampons de voirie

Deux offres ont été remises par les sociétés Eurovia et Robineau. A été retenue comme économiquement la plus avantageuse l'offre de la société Eurovia pour un montant de 42 000.00 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le maire à signer le marché de travaux avec la société Eurovia pour un montant de 42 000.00 € HT pour l'ensemble de la prestation et tous documents relatifs à ce marché.

DIVERS

Tour de garde des élections européennes du 26 mai

08h00 – 10h30 : Sonia, Olivier, Gérard
10h30 – 13h00 : Michel, Patrick, Jean-Claude
13h00 – 15h30 : Thierry, Martine, Nathalie
15h30 – 18h00 : Marie-Jo, Delphine, David

Remplacement de Sandra SPICER

La date de son départ reste encore incertaine. En cas de démission, il pourrait être possible de fixer la date de départ au 13 juillet, laissant ainsi le temps de réaliser le ménage de la période estivale.

Son motif de démission, pour suivre son conjoint, est légitime et peut donc prétendre à toucher l'allocation de retour à l'emploi, dont le montant est compris entre 57 et 75 % de son salaire, sur 2 ans maximum.

Madame Sandra SPICER est mise à disposition du SIRP depuis sa création en 2015 via une convention signée entre la commune et le SIRP. Le SIRP pourrait donc continuer à rembourser la commune dans les mêmes conditions.

A la rentrée prochaine, le ménage de l'école pourrait être confié à un prestataire de service. Le poste de Madame SPICER resterait vacant, et un poste serait créé par le SIRP.

Remplacement de Yelka KERSHAW

Tiffany LE PROVOST prendra la suite de Yelka, avec un emploi de temps revu pour un temps quasi-complet. Le planning ci-dessous est proposé et accepté par les membres du conseil.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h30 9h15	Garderie 1h45	Garderie 1h45		Garderie 1h45	Garderie 1h45
11h00 14h15	Cantine 3h15	Cantine 3h15		Cantine 3h15	Cantine 3h15
16h30 19h15	Aide école Préparation garderie 2h15	Aide école Préparation garderie 2h15		Aide école Préparation garderie 2h15	Aide école Préparation garderie 2h15
	Garderie 2h45	Garderie 2h45		Garderie 2h45	Garderie 2h45

Le départ de Madame KERSHAW est fixé au 31 juillet 2019. Une cagnotte pour son départ devrait être initiée par l'APE.

Projets investissements

Les projets de restauration du cadastre napoléonien et de fresques sur les murs de la bibliothèque et de l'école sont annulés pour cette année.

L'aménagement du terrain pour le ramassage des ordures ménagères à Chappe doit être re-défini précisément avec le syndicat, il n'est pas envisagé pour le moment de réaliser ces travaux aux conditions tarifaires proposées par les entreprises.

La réalisation d'un plan de la commune est acceptée.

Changement de noms de rues

Suite aux réclamations adressées par Messieurs Michel NAUDET et Laurent THOMAS pour la dénomination des rues de Chaudoux et des Coudrats, et malgré la menace de se retirer du projet de réfection du chemin de la Guiberte, les membres du conseil décident de ne pas modifier ces noms de rues.

Ouverture à urbanisation d'un terrain à Chappe

Madame PLAUT est propriétaire d'un terrain cadastré AH 214, situé en zone 1AU du PLU, à Chappe. Celle-ci a obtenu l'accord de la commune pour la division de son terrain en 4 parcelles.

Le réseau d'eau potable, bien qu'à proximité, n'est pas en capacité actuellement de desservir les 4 parcelles. Une extension de ce réseau est donc nécessaire mais le syndicat d'eau refuse de prendre à sa charge le coût des travaux estimé à 7888.00 € HT.

Madame PLAUT, au vu de l'accord qu'elle a obtenu, demande à ce que la commune viabilise ses parcelles. Contact a été pris avec le SDE 18 et Orange, il s'avère que la commune n'étant pas propriétaire, elle ne peut pas engagée de travaux à ses frais. Les futurs acquéreurs des parcelles auront la possibilité de déposer individuellement leur demande de branchement auprès des sociétés. Le raccordement électrique sera entièrement financé par le SDE puisque le réseau se trouve à moins de 160 m.

Faute de prévisions budgétaires pour cette année, il n'est pas envisageable de réaliser ces travaux immédiatement. La demande de Madame PLAUT est donc mise en attente.

Expertise boulangerie

Une expertise avait été demandée auprès de Monsieur VAROQUIER pour établir le constat des désordres dans le local commercial de la boulangerie. Le rapport d'expertise établit les contre-pentes du local ainsi que les fissures du béton ciré du local de vente. Les travaux sont estimés à 19 980.00 € TTC. En termes de responsabilités, l'architecte, et les entreprises de carrelage et maçonnerie seraient impliqués.

Travaux sur maison LIMOGES

La commission bâtiment s'est réunie le 14 mai, en présence des entreprises Chestier, Borne, et Montagu et de Mme De Rancourt, afin d'étudier la possibilité de démolir une partie du bâtiment. Il semblerait possible de couper au niveau d'une lucarne mais se pose la difficulté avec la cave qui se trouve en-dessous. Les travaux pourraient être estimés entre 50 et 100 000 €. La décision est mise en attente.

Divers

La parcelle ZE 128 aux Plessis est en cours d'achat par Monsieur Patrick DOUCET.

Des branches de saule sont à couper au niveau de la fontaine à Maison Sallé.

Les rapports du SATESE pour l'entretien de la station d'épuration démontrent un fonctionnement irrégulier de cette dernière. Il sera tenu compte de ce point au moment du renouvellement du marché.

L'inauguration de la bibliothèque est à planifier à la rentrée.

Le point à temps sera réalisé en semaine 24 ou 25 avec un balayage réalisé au préalable par l'entreprise Eurovia. Un passage sur les rues de Bourges est envisagé et serait à la charge de l'AFR.

L'entreprise La Colas doit se déplacer pour venir constater les dégâts occasionnés sur les plateaux surélevés suite à la mise en œuvre d'enrobé sur la route de Sancerre. Il sera demandé que la commune soit conviée à cette visite.

Les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement entre Maimbray et Les Chandits sont acceptés pour un montant de 30 000 € TTC.

Le devis de la société ID Berry pour la pose d'un vidéoprojecteur sur mât est mis en attente d'une autre proposition technique et financière.

Monsieur Meisner, propriétaire du garage, est venu présenter un repreneur potentiel, le gérant du Savignol à Savigny-en-Sancerre, pour la création d'un atelier vintage vieilles bécane et vieux machins avec jeux, club moto, restauration, brocante, concerts et soirées privées. Les membres du conseil sont réservés quant au développement de cette activité.

Le syndicat hydraulique s'est réuni le 04 avril pour le vote du budget. Il n'y aura pas d'appel de cotisations cette année pour les communes. Une étude d'impact est à réaliser pour les projets en cours.

Un programme des animations est présenté pour large diffusion auprès de la population.